

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Rév. 5) Date de révision : 05 novembre 2020

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ CE 1907/2006 (REACH)

SECTION 1 : Identification de la substance ou du mélange et de la société ou de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

BLOC WC 32G ARCYVERT 615 & 617

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Savon détergent pour le nettoyage des toilettes. Ne pas utiliser à d'autres fins.

1.3 Données fournisseur de la fiche de données de sécurité

D'ARCY INTERNATIONAL

20 Rue Voltaire

93100 MONTREUIL

France

01 55 86 00 05

contact@arcyvert.com

1.4 Téléphone de secours

Centres Antipoison et de Toxicovigilance (PARIS 01 40 05 48 48).

SECTION 2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

H319 Provoque une grave irritation des yeux. Catégorie 2.

H315 Cause une irritation de la peau. Catégorie 2.

2.2 Éléments de l'étiquette

Pictogrammes de risque :



Mot d'avertissement

Attention

Indications de danger

H319 Provoque une grave irritation des yeux.

H315 Cause une irritation de la peau.

Conseils de prudence

P264 Bien se laver les mains après manipulation.

P280 Porter des gants, des vêtements, des lunettes de protection et un masque de protection.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles cornéennes, si elles sont portées et faciles à porter. Continuez à clarifier les choses.

P321 Un traitement spécifique est nécessaire (voir sur cette étiquette).

P332+P313 En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

2.3 Autres dangers

La substance n'est pas considérée comme potentiellement PBT ou vPvB selon les critères définis dans le guide des exigences d'information, partie C (ECHA, mai 2008).

SECTION 3. Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Dénomination chimique	Numéro CE / Numéro d'enregistrement	No.Cas	Classification (RÈGLEMENTS (CE) No 1272/2008 et 286/2011)	Concentration
<u>Acide sulfurique, esters mono-alkyles en C12-14, sels de sodium</u>	287-809-4	85586-07-8	Irritation cutanée. 2 ; H315 Barrage oculaire 1 ; H318 Tox. aiguë 4 ; H302 Aquatique Chronique 3 ; H412	15-20%

SECTION 4 : Premiers soins

Description des premiers soins.

Indications générales : En raison de sa nature, cette substance ne présente aucun danger connu pour la santé humaine. Les cas suivants sont extrêmement particuliers.

En cas d'inhalation : Transporter la personne à l'air frais et la maintenir dans une position qui facilite sa respiration. Appeler immédiatement un médecin.

En cas de contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau/douche. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Appeler immédiatement un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles cornéennes, si elles sont portées et faciles à porter. Continuez à clarifier les choses. Appeler immédiatement un médecin.

En cas d'ingestion : Nettoyer la cavité buccale. Buvez beaucoup d'eau. Appelez immédiatement le Service national de toxicologie. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'étiquette ou le contenant. Restez au repos. Ne pas faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut causer une irritation et une rougeur des yeux.

4.3 Indication des soins médicaux et des traitements spéciaux qui doivent être dispensés immédiatement

En cas d'ingestion, garder le sujet sous observation pendant 48 heures.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

De l'eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone

5.2 Dangers spécifiques découlant de la substance ou du mélange

En cas de combustion : dégagement de gaz/vapeurs toxiques (monoxyde de carbone - dioxyde de carbone). Il s'oxyde lentement en présence d'air. Cette réaction est accélérée par l'augmentation de la température et (certains) métaux. Réagit par augmentation de la température avec (certains) métaux : dégagement de gaz/vapeurs facilement inflammables (hydrogène).

5.3 Recommandations à l'intention du personnel de lutte contre l'incendie

Ne pas intervenir sans équipement de protection approprié. Appareil de protection respiratoire autonome. Protection corporelle complète.

Refroidir les réservoirs avec de l'eau pulvérisée/transporter dans un endroit sûr. Consommer modérément de l'eau, si possible recueillir/contenir l'eau.

SECTION 6. Mesures en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ventiler la zone de déversement. Conserver les déversements de produit et les récupérer s'ils se produisent. Cela peut rendre le sol glissant.

Porter un équipement de protection approprié (section 8).

6.2 Précautions environnementales

Éviter les déversements dans l'environnement. Prendre un gestionnaire de déchets selon la réglementation en vigueur.

Procédés et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Petits déversements et fuites : passer d'abord l'aspirateur, balayer le matériau ou recueillir avec des matériaux absorbants liquides (sable, tourbe, sciure) et placer dans un contenant à déchets approprié et étiqueté. S'il n'est pas possible de nettoyer la zone affectée avec de l'eau et d'apporter l'eau contaminée à un gestionnaire de déchets conformément à la réglementation en vigueur.

Référence à d'autres sections

Voir la section 8 pour l'équipement de protection individuelle.

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sûre

NE JAMAIS PLACER LE PRODUIT DILUÉ DANS UNE BOUTEILLE OU UN COLIS D'EAU POUR LA CONSOMMATION HUMAINE afin d'éviter une ingestion accidentelle.

Des moyens adéquats doivent être disponibles pour prévenir les déversements accidentels.

Ne pas manger, boire ou fumer dans les aires de travail, se laver les mains après chaque utilisation et enlever les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les aires de repas.

Tenir à l'écart des drains pour éviter tout déversement accidentel.

7.2 Conditions de stockage sûres, y compris les incompatibilités éventuelles

Tenir à l'écart des alcalis, des acides ou des sels. Pour préserver de la lumière, il peut oxyder le produit. Placer de préférence dans des entrepôts frais et ventilés.

7.3 Utilisations finales spécifiques

Bloc détergent pour le nettoyage des toilettes.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

DNEL/DMEL

	Itinéraire	mg/kg p.c./jour	mg/m
<u>Acide sulfurique, esters mono-alkyles en C12-14, sels de sodium</u>	Long terme, travailleur, cutané	4060	-
	Long terme, travailleurs, inhalation	-	285
	Long terme, consommateur, oral	24	-
	Long terme, consommateur, peau	2440	-
	Long terme, consommateurs, inhalation	-	85

PNEC

<u>Acide sulfurique, esters mono-alkyles en C12-14, sels de sodium</u>	Eau	Eau douce	0,102 mg/l
		Eau de mer	0,01 mg/l
		Débit intermittent	0,036 mg/l
	Sédiments	Eau douce	3,58 mg/kg ps
		Eau de mer	0,358 mg/kg ps
	Terrain		0,654 mg/kg ps
	Usine de traitement des déchets		1084 l

Contrôles de l'exposition

Assurer une ventilation adéquate, ce qui peut être obtenu par une bonne aspiration-ventilation locale et un bon système d'aspiration général.

Contrôles techniques appropriés

Aucune mesure particulière n'est requise.

Mesures de protection individuelle, telles que l'équipement de protection individuelle

a) Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité. EN 166

b) Protection de la peau

i) Protection des mains

Gants en PVC résistant aux produits chimiques (selon EN 374 ou équivalent)

c) Protection respiratoire :

Aucune mesure particulière n'est requise.

d) Risques thermiques

Aucune mesure particulière n'est requise.

Mesures d'hygiène :

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit. Se rincer soigneusement les mains : après avoir manipulé les produits, avant de manger, avant de fumer, avant d'aller aux toilettes et à la fin de la journée de travail.

Contrôle de l'exposition dans l'environnement

Aucune mesure particulière n'est nécessaire, assurez une ventilation adéquate, ce qui peut être obtenu par une bonne aspiration-ventilation locale et un bon système d'aspiration général. Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

a) Aspect :	Bloc cylindrique vert
(b) Odeur :	Lavande
(c) Seuil olfactif :	Non disponible
d) pH à 1 % :	6 – 9,5
e) Point de fusion/point de congélation :	Non disponible
f) point d'ébullition initial e	
plage d'ébullition :	Non disponible
g) point d'éclair :	Sans objet
h) taux d'évaporation :	Non disponible
i) inflammabilité (solide, gaz) :	Non disponible
j) les limites supérieures/inférieures de	
inflammabilité ou explosivité :	Produit ininflammable et non explosif
k) la pression de vapeur :	<1 hPa à 20 °C
l) la densité de vapeur :	Non disponible
m) la densité relative :	Non disponible
n) solubilité(s) :	Totalement soluble dans l'eau
o) coefficient de distribution : n-octanol/eau :	Non disponible
(p) température d'auto-inflammation :	Produit ininflammable
q) température de décomposition :	50°C
r) viscosité :	Non disponible
s) les propriétés explosives :	Produit non explosif
t) propriétés oxydantes :	Produit non comburant

9.2 Autres informations

Aucune autre donnée pertinente

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Ne pas mélanger le produit avec des acides, des alcalis, d'autres sels ou peroxydes. Des réactions indésirables peuvent survenir.

10.2. Stabilité chimique

Produit stable dans des conditions environnementales normales et dans des conditions prévisibles de température et de pression pendant le stockage et la manutention.

Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions normales de stockage, il n'y a pas de réactions dangereuses.

10.4 Conditions à éviter

Garder le produit en dessous de 50°C, il pourrait s'oxyder et/ou devenir rance. Éviter la lumière directe du soleil. Conserver dans un endroit frais et de préférence à l'abri de la lumière. Garder hermétiquement fermé pour préserver le parfum.

10.5 Matériaux incompatibles

Acides, alcalis, peroxydes ou autres sels. Des réactions indésirables peuvent survenir. En cas d'accident, utiliser des masques niveau A1B1E1K1

Produits de décomposition dangereux

Lorsqu'il est mélangé avec des peroxydes, il pourrait libérer de l'O₂

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

a) toxicité aiguë

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit	Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Temps d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
<u>Acide sulfurique , esters mono-alkyles en C12-14, sels de sodium</u>	Oral	DL50		1800mg/kg		Rat	
	Toxicité des doses répétées	NOAEL subchronique pour la toxicité systémique	OCDE 408	488 mg/kg p.c./jour		Rat	
	Contact avec la peau	DL50		2,000 mg/kg p.c.			
	Irritation ou corrosion oculaire aiguë		OCDE 405			lapin	

b) corrosion ou irritation de la peau

Peut causer une irritation cutanée par contact direct.

c) lésions oculaires graves ou irritation oculaire grave

Provoque une irritation oculaire par contact direct.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

e) mutagénicité dans les cellules germinales

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

f) cancérogénicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

g) toxicité pour la reproduction

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

h) toxicité spécifique pour certains organes (STOT) - exposition unique

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

i) toxicité spécifique pour certains organes (STOT) - exposition répétée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

j) risque d'aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition possibles

Aucun effet connu sur la santé

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inconnu

Effets différés et immédiats, ainsi que les effets chroniques produits par l'exposition à court et à long terme.

Inconnu

Effets interactifs

Inconnu

Absence de données spécifiques

Aucune donnée spécifique connue pour : Aucune donnée manquante disponible pour les substances contenues dans le mélange

Informations complémentaires

Inconnu

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit		Paramètre	Méthode	Valeur	Temps d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
<u>Acide sulfurique, esters mono-alkyles en C12-14, sels de sodium</u>	Toxicité aiguë chez les poissons	CL50	OCDE 203	3.6	96 h	Oncorhynchus mykiss	
	Toxicité aiguë chez les daphnies	CE50	EG/92/69/E WG	4,7 (A était)	48h	Daphnia Magna	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50	OCDE 201	>20 (A était)	72 h	Scenedesmus subspicatus	
	Toxicité pour les microorganismes	EC10	DIN 38412	1083	16 h	Pseudomonas Putida	
<u>Acide sulfurique, esters mono-alkyles en C12-14, sels de sodium</u>	Toxicité chronique chez les poissons		Débit d'eau douce équivalent à l'OCDE 210	CSEO : 0,508	45 jours	Pimephales Promenades	
	Toxicité chronique chez les daphnies		Eau douce stagnante	CSEO : 0,508	21 jours	Daphnia Magna	

12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit est facilement dégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Données non disponibles

12.4 Mobilité dans le sol

Données non disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

La substance ne répond pas aux critères de détection de la persistance ou de la bioaccumulation et n'est donc pas PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune connue.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer conformément à la réglementation locale.

SECTION 14 Renseignements sur le transport**14.1 Numéro ONU**

Marchandises non dangereuses

14.2 Désignation officielle des transports par l'Organisation des Nations Unies

Marchandises non dangereuses

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Marchandises non dangereuses

14.4 Groupe d'emballage

Marchandises non dangereuses

14.5. Dangers pour l'environnement

Marchandises non dangereuses

14.6 Précautions particulières pour les utilisateurs

Marchandises non dangereuses

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Marchandises non dangereuses

SECTION 15 : Informations réglementaires**15.1 Réglementations en matière de sécurité, de santé et d'environnement et législation spécifique à la substance ou au mélange.****Restrictions professionnelles**

Respecter les restrictions de travail pour les mineurs et les jeunes conformément à la directive 94/33/CE et aux réglementations nationales correspondantes.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour cette substance.

SECTION 16 - Autres informations

S.O. = SANS OBJET

S.O. = DONNÉES NON DISPONIBLES